MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE LOCALE:

LE CAS DE L'ABBAYE SAINT-JEAN DE SORDE





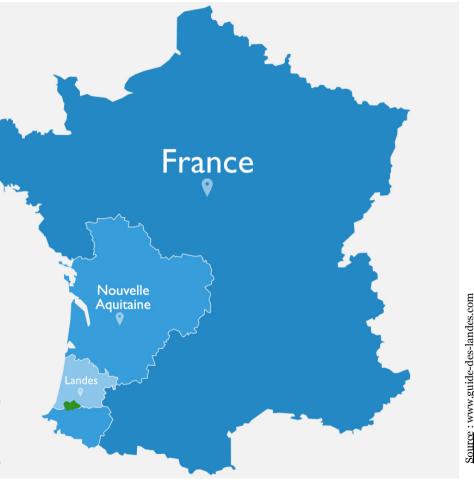




La communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

24 communes – 24000 habitants Sud des Landes Au carrefour du Pays basque, du Béarn et des Landes











Sorde-l'Abbaye





Ancienne bastide, Sorde-l'Abbaye est un village situé au sud des Landes :

- 631 habitants
- un riche patrimoine s'étendant de la Préhistoire à l'époque moderne
- une vie associative active
- une situation géographique privilégiée en amont de la confluence des deux gaves de Pau et d'Oloron
- un gîte 3 étoiles réservé aux pèlerins des chemins de St Jacques de Compostelle du 15 mars au 31 octobre







L'abbaye Saint-Jean de Sorde : un site complexe

Eglise abbatiale:

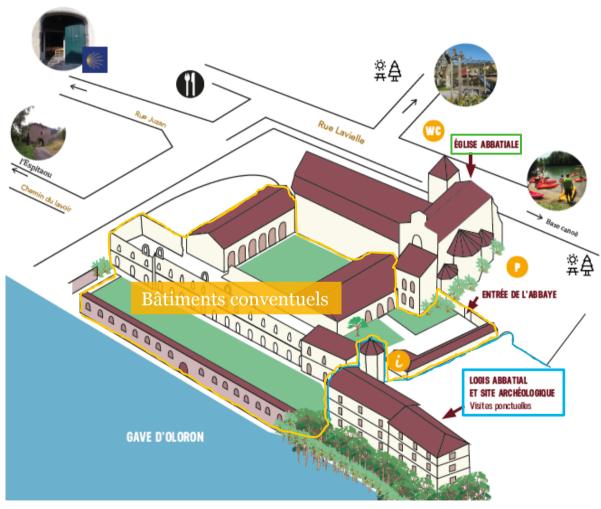
<u>Propriétaire</u> : commune <u>Affectataire</u> : clergé

Bâtiments conventuels:

<u>Propriétaire</u> : commune <u>Gestionnaire</u> : Communauté de communes

Logis abbatial et site archéologique :

Propriétaire et gestionnaire : département des Landes









Histoire du site et de sa reconnaissance

- **IIIe-IVe siècle** : villa galloromaine
- 975 : charte de donation du duc de Gascogne attestant de l'existence de l'abbaye bénédictine
- 1791 : l'église devient paroissiale, la commune devient propriétaire des bâtiments conventuels et le logis abbatial est vendu à un privé
- **1909** : classement de l'église au titre des Monuments historiques

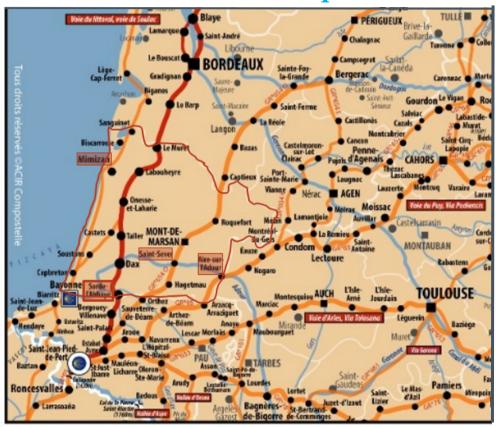
- 1998 : classement des bâtiments conventuels au titre des Monuments historiques
- 2 décembre **1998** : inscription des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France sur la Liste du patrimoine mondial
- 1999 : ouverture des bâtiments conventuels à la visite
- **2005** : achat du logis abbatial par le Département des Landes
- **2008** : classement l'ensemble du site au titre des Monuments historiques
- 2 décembre **2019** : signature de la Convention-cadre tripartite





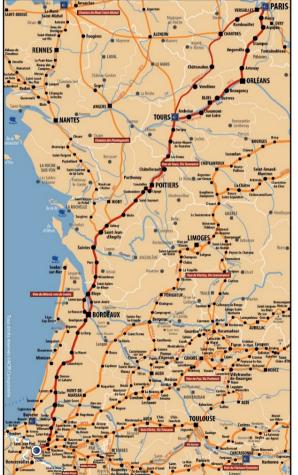


Un des 4 sites landais UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques



Les composantes du bien 868 dans les Landes

LA VOIE DE PARIS ET DE TOURS - GR®655











Les étapes

- 2011-2013 : première formalisation d'une démarche commune dans le cadre des Sites Majeurs Aquitains (CD40+ CC) associant les 2 sites patrimoniaux Abbaye d'Arthous à Hastingues et Abbaye de Sorde à Sorde l'abbaye.
- 2013 -2023: volonté partagée de poursuivre la démarche par la mise en œuvre d'une première convention décennale (CD40+CC)
- 2019-2023 : signature de la convention cadre tripartite associant les 3 propriétaires – gestionnaires (CD40+Mairie+CC)
- 2020- 2021 : mise en œuvre opérationnelle et recrutement d'une chargée de projet dans le cadre des travaux du plan de gestion







2 décembre 2019 : Officialisation de la signature de la convention par l'installation de la plaque



Inauguration en présence du Président du Conseil départemental, du maire de Sorde-l'Abbaye, du Président de la Communauté de communes, de la représentante de la souspréfète et du directeur de l'ACIR-Compostelle









Objectifs stratégiques

- Poser l'accès à l'ensemble en intégrant pleinement le cahier des charges inhérent à l'inscription UNESCO
- 2. Formaliser, pour l'ensemble du site, un programme pluriannuel d'actions sous la forme d'un plan de gestion

- Assurer un parcours patrimonial complémentaire et cohérent entre les abbayes de Sorde et d'Arthous
- Valoriser et approfondir la connaissance des abris et collections préhistoriques
- Renforcer le pilotage opérationnel, la gouvernance et l'évaluation du partenariat







La convention-cadre tripartite : le mode de gouvernance actuel

Comité de pilotage

- Président du Conseil départemental ou son (ses) représentant(s) et les services concernés du Conseil départemental
- Président de la Communauté des communes du Pays d'Orthe et Arrigans ou son (ses) représentant(s) et les services concernés de la CCPOA
- les élus référents en matière de culture et de tourisme de la CCPOA;
- Maire de Sorde-l'Abbaye ou son (ses) représentant(s) et des services concernés de la commune

Comité technique

- Directeur de la Culture et du Patrimoine du Conseil départemental, assisté du service de la conservation départementale
- Directeur Général des Services de la CCPOA, assisté du service Tourisme, Culture, Patrimoine
- **Secrétariat de la Mairie** de Sordel'Abbaye et un élu référent

Comité partenarial

- Comité de pilotage
- Comité technique
- Association de la DRAC, de l'ACIR-Compostelle ou de conseillers scientifiques selon les besoins







Outils méthodologiques de mise en œuvre

- Avenant 2020 à la convention sous la forme d'un plan d'actions détaillé
- Réunions et rencontres thématiques inter-équipes et inter-sites

					Tableau de sui	vi des actio	ns - 2020							
Cases grises : objectif réalisé		en bleu : en cours	En italique : objecti	f non atteint										
Objectifs stratégiques	objectifs opérationnels	Plan d'actions annuel 2020				Ressources dédiées								
		Département	CCPOA	Commune	Partenaires ou prestataire extérieur		veloppes budgétaires				Besoins RH	Outils		
						Département	CCPOA	Commune	Aut Etat-DRAC	res financem Région	ments Mécénat	spécifiques	techniques nécessaires	Coût global
1. Accès à l'ensemble égliselmonastèrel villa	Régulariser la situation ERP - Accessibilité de l'église		portage						Etak Billio	negon	ricocina			
	Organisation commune d'un accès à l'ensemble JNA et JEP	Constituer une équipe projet dédiée l Mise en œuvre et évaluation commune : réunions de préparation entre équipes, visite-test et réunion de restitution (à prévoir) : réunion de préparation entre acteurs												
2. Plan de gestion UNESCO 2020- 2025	Conserver-restaurer les bâtiments conventuels - Restauration du cryptoportique / Phase 1: Consolidation, assainissement et mise hors d'eau		portage		Stéphane THOUIN ACMH; ? pour l'archéologie préventive	f 410 000i HT / 592 000i TTC			Subventions à demander				410 000i HT / 592 000i TTC	
	Approfondir la connaissance du site – Mener une réflexion sur les modalités d'étude et de recherche sur l'abbaye (partenariats universités/grandes écoles,)													
3. Binôme Sorde Arthous	S'assurer d'une coordination des saisons et programmations	Coordonner et artivuler les offres lors des FDV nationaux (JNA, JEP) / coprogrammation de "Lumière de												







Les premières conclusions

- La mise en œuvre d'un nouveau parcours de visites sur l'ensemble patrimonial
- Une démarche collective auprès des partenaires institutionnels
- Une meilleure compréhension du fonctionnement du site permise par les rencontres et échanges entre les « acteurs » concernés
- Une prise de conscience progressive des enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques
- Un besoin d'adaptation aux évolutions du site et de ses outils
- Une prise de décision partagée
- Une dynamique de projet de développement d'un territoire





Pour en savoir plus...

- https://www.abbaye-sorde.fr/?L=o
- http://www.sordelabbaye.fr/la%20mairie.htm
- https://fr-fr.facebook.com/abbayedesorde
- http://arthous.landes.fr/index.php?id=39%27
- https://www.tourisme-orthe-arrigans.fr/fileadmin/4-espace_pro/Videos/ Pays de Culture et de Patrimoine.mp4



